

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



M A I R I E D E L ' I S L E - J O U R D A I N

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 A 20H30

COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille vingt et un, le Mardi 13 avril 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 7 avril 2021

PRESENTS : IDRAC Francis, ROQUIGNY Martine, DUPOUX Jean-Luc, COLLIN Delphine, NINARD Yannick, SAINTE-LIVRADE Régine, VERDIE Jean-Marc, VIDAL Marylin, TANCOGNE Bernard, NICOLAS Claire, BIGNEBAT Jacques, HECKMANN-RADEGONDE Brigitte, VAZQUEZ Fabien, THULLIEZ Angèle, BOLLA Frédéric, LANDO Marylène, SABATHIER Pierre, CZAPLICKI Thierry, TOUZET Denise, DUBOSC Patrick, AUTIPOUT Blandine, BIZARD Eric, BONNET Dominique, COHEN Géraldine, COSTE Didier, FURLAN Vanessa, GOOR François

PROCURATIONS : LARRUE-BOIZIOT Géraldine à IDRAC Francis, PETRUS Denis à COHEN Géraldine

SECRETAIRE : BIGNEBAT Jacques

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE des décisions.

D. FINANCES

3. COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, DECLARE que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

4. COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'eau dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

5. COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

6. COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des pompes funèbres dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

7. COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des panneaux photovoltaïques dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 21 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au Budget Principal de la Commune.

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 21 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au Budget annexe du service de l'eau.

10.COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 21 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au Budget annexe du service de l'assainissement.

11.COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 21 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au Budget annexe des Pompes Funèbres Municipales.

12.COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 21 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au Budget annexe panneaux photovoltaïques.

13.AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2020, AFFECTE au Budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

14.AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2020, AFFECTE au Budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

15.AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2020 AFFECTE au Budget pour 2021, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 de la façon suivante :

16. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2020 se présentent comme suit AFFECTE au Budget pour 2021, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020

17. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, réuni sous la présidence de Monsieur IDRAC Francis, Maire, après avoir adopté le Compte Administratif 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit, AFFECTE au Budget pour 2021 le résultat d'exploitation de l'exercice 2020

18. IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François,

- APPLIQUE pour l'année 2021 ainsi qu'il suit les taux des contributions directes locales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = somme de la taxe communale 2020 (39,44 %) et de la taxe départementale 2020 (33,85 %), soit un taux de 73,29 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 129,89 %

19. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

20. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'eau pour l'exercice 2021.

21. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2021.

22. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021- BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service des pompes funèbres municipales pour l'exercice 2021.

23. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2021.

24. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3.000,00 € à l'association AMICALE DES EMPLOYES DE LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN, AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention et DIT les crédits sont prévus sur le budget principal 2021 de la commune au chapitre 65.

25. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS POUR LA CREATION D'UN SENTIER ORNITHOLOGIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement pour la création d'un sentier ornithologique d'un montant de 15 878,50 €, SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

26. ADHESION ET COTISATION 2021 AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Gers pour l'année 2021, ACCEPTE de payer la cotisation fixée à 1.500,00 € et DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2021.

27. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX COMMUNES EXTERIEURES DONT LES ENFANTS BENEFICIENT D'UNE DEROGATION POUR FREQUENTER LES ECOLES PUBLIQUES DE L'ISLE JOURDAIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE la contribution financière à la somme de 1.800,00 Euros par élève de l'école maternelle et de 937,00 Euros pour un élève de l'école élémentaire, pour l'année scolaire 2020-2021, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et CHARGE Monsieur le Maire à assurer l'application de cette contribution financière auprès des communes et EPCI concernés.

28. ECOLE PRIVEE LE CLOS FLEURI - Participation Frais de Fonctionnement 2020/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND acte du montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée du Clos Fleuri pour l'année scolaire 2020/2021, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en fixant les conditions financières et administratives et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

29.COVID 19 – Droits d'occupation commerciale du domaine public – Terrasses restaurants/Déballages commerciaux - EXONERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'EXONERER de droit d'occupation du domaine public les terrasses des restaurants et déballages commerciaux jusqu'au 30 juin 2021.

E. AFFAIRES GENERALES

30.REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE absolue par 22 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis ayant donné procuration à Mme COHEN Géraldine, Mme COHEN Géraldine, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa et M. GOOR François, APPROUVE, dans les termes annexés à la délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de L'Isle Jourdain pour le mandat 2020/2026 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

F. URBANISME

31.RETROCESSION LOTISSEMENT LA GAVARRE - Rectificatif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE à l'euro symbolique la rétrocession dans le domaine public communal des parcelles, Section CV N°128 pour une surface de 194 m² (espace vert), Section CV N°200 pour une surface de 17 m² (voirie), Section CV N°201 pour une surface de 68 m² (voirie), AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies, espaces verts et réseaux du lotissement de La Gavarre, sis sur les parcelles précitées, et DIT que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes seront à la charge exclusive du demandeur.

Le 16 avril 2021
Le Maire – Francis IDRAC

 